

DWS Invest

Société d'investissement à capital variable
2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, Luxembourg
Registre du commerce de Luxembourg B 86.435

NOTE IMPORTANTE RELATIVE À LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE DWS INVEST

Les actionnaires de DWS Invest (les « actionnaires ») sont invités par la présente à

participer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

qui aura lieu le **lundi 2 février 2026 à 14h40 (heure luxembourgeoise)** au siège social de DWS Invest (la « Société »), 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

PROGRAMME

1. Modification et refonte des statuts de la Société, sans modification de l'objet social ou de la forme juridique, mais avec la refonte de l'objet social comme suit :

« La Société a pour objet exclusif d'investir les moyens dont elle dispose dans des valeurs mobilières et autres actifs financiers liquides autorisés en vertu de la loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de mettre à la disposition de ses actionnaires les résultats de la gestion de leurs portefeuilles.

La Société peut, dans toute la mesure permise par la loi de 2010, prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle juge appropriées pour la réalisation et le développement de son objet ».

La première assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, convoquée le 9 janvier 2026 à 14h40 avec le même ordre du jour (la « première assemblée »), n'a pas atteint le quorum requis et n'a donc pas pu statuer.

Exercice des droits de vote lors de l'assemblée générale extraordinaire

Sont habilités à exercer leur droit de vote les actionnaires pour lesquels DWS Investment S.A. (la « société de gestion ») reçoit les documents suivants, dûment remplis, au plus tard le 23 janvier 2026 à 18h00, (heure de Luxembourg) :

Confirmation que les actions sont bloquées pour les actes de disposition

Les actionnaires doivent fournir une confirmation 1) de l'établissement financier auprès duquel les actions sont inscrites dans un registre (dans le cas de parts nominatives) ou 2) de l'établissement financier auprès duquel les actions sont conservées en dépôt (dans le cas de parts au porteur), attestant que les actions sont bloquées pour toute disposition jusqu'au 3 février 2026 (le « certificat de blocage »). Le certificat de blocage doit mentionner le nom et

l'adresse de l'actionnaire, le nombre d'actions bloquées ainsi que le nom et le code ISIN du compartiment.

Procuration

Les actionnaires doivent envoyer un formulaire de procuration signé (le « **formulaire de procuration** ») qui transfère les droits de vote de l'actionnaire au président de l'assemblée générale extraordinaire. La procuration doit être établie à l'aide du **formulaire de procuration** disponible auprès de la société de gestion, qui sera envoyé aux actionnaires qui en font la demande.

Cette exigence ne s'applique pas aux actionnaires qui ont déjà soumis leur procuration pour la première assemblée.

Le **certificat de blocage et le formulaire de procuration** dûment signés doivent être envoyés par courrier à l'adresse suivante :

DWS Investment S.A.
À l'attention du Corporate Secretariat
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

ou par fax au numéro : +352 42101-900, ou par e-mail à l'adresse : dws.lux@db.com.

En tant que deuxième assemblée, l'assemblée générale extraordinaire peut valablement prendre des décisions indépendamment du capital représenté. Toutefois, l'adoption d'un projet de résolution requiert une majorité des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées.

Chaque part donne droit à une voix.

Le projet de statuts est disponible pour les actionnaires au siège social de la société de gestion et sera envoyé gratuitement aux actionnaires qui en font la demande.

Luxembourg, janvier 2026
Le conseil d'administration